

**Questions du groupe Front de gauche
au Préfet de la région Île-de-France****En matière de sécurité :**

- **Dans le cadre des récentes mobilisations des lycéens à l'hiver dernier et des gilets jaunes depuis l'automne 2018**, nos concitoyens ont pu constater la multiplication des violences policières, d'un niveau de gravité sans précédent, et inacceptables dans un Etat de droit comme le nôtre. L'État compte-t-il dresser publiquement un bilan de ces violences, de leur traitement par l'IGPN et la Justice, et surtout des décisions en matière de maintien l'ordre, prises en haut lieu, et qui ont conduit directement à ces violences ? Faut-il comprendre avec de telles violences commises contre des personnes manifestant, qui découlent de choix politiques, que le droit fondamental et constitutionnel à manifester librement ne serait plus garanti dans notre pays et que la nature même du maintien de l'ordre est en train d'être radicalement transformée ?
- Parallèlement à ces violences, et aux violences du même ordre commises l'an dernier dans le cadre des manifestations du premier Mai, l'ancien conseiller du Président de la République M. Alexandre Benalla se trouve mis en cause dans un certain nombre d'affaires, dans lesquelles il semble avoir bénéficié d'une réelle impunité et de soutiens en haut lieu. Quand les services de l'État feront-ils **la lumière sur cette affaire Benalla**, comme tous nos concitoyens le demandent légitimement ?
- **Qu'en est-il de la mise en place de la « police de la sécurité au quotidien »** annoncée depuis plus d'un an par le Gouvernement, et notamment de son déploiement dans de nombreux quartiers populaires où la présence d'une véritable police de proximité, plus proche des populations, fait défaut ? Quelles sont les perspectives en termes de moyens humains pour cette police ? Quels ont été les critères de sélection des territoires pouvant bénéficier de ce dispositif (par exemple en Saint-Denis où les besoins sont importants) ?

En matière de transports :

- Alors que toutes les expertises montrent que le train privé **CDG express** construit avec de l'argent public dégradera considérablement les conditions de transports de plus d'1,5 millions de voyageurs chaque jour, le soutien apporté par l'État à ce projet est en totale contradiction avec le renforcement de transports publics du quotidien de qualité, et avec la nécessité de mobiliser tous les moyens nécessaires au Grand Paris Express et à la rénovation du réseau ferré francilien, notamment du **RER B**. Comment l'État compte-t-il répondre aux inquiétudes légitimes des nombreux usagers, habitant.e.s et élu.e.s mobilisés contre ce projet ? Est-ce que l'Etat entend-t-il l'opposition majoritaire à ce projet qu'il compte affaiblir en n'en faisant qu'une question de divergence de calendrier quant au début des travaux ? L'État compte-t-il mener à bien ce projet sans prendre en compte le lancement du référendum sur la privatisation d'ADP, à laquelle le CDG Express est étroitement lié ?

Sur la pollution atmosphérique :

Aujourd'hui il n'y a toujours pas de **mesures d'urgence efficaces face aux pics de pollution atmosphérique** qui touchent la santé de nos concitoyens, notamment des plus jeunes. Le déclenchement du dispositif de circulation alternée, notamment, n'est pas assez réactif.

Qu'est-il prévu pour anticiper davantage les pics de pollution et mettre plus rapidement en œuvre ce dispositif ?

Comment valoriser les **initiatives prônant la baisse de la circulation motorisée** dans les centres urbains comme par exemple la suppression de l'accès automobile des voies sur berges ?

En matière de logement :

Depuis des années, de trop nombreuses communes d'Ile-de-France ne respectent toujours pas les taux de logements sociaux imposés par **l'article 55 de la loi SRU**. Face à la problématique majeure du logement dans notre région, il importe de mieux faire respecter ce devoir de solidarité par ces communes. Que prévoit l'État pour que la loi soit pleinement respectée, notamment par un renforcement des sanctions à l'encontre de ces communes ?

En matière d'accueil et de solidarité :

Chaque année la question des **conditions d'accueil des populations réfugiées** sur le territoire francilien se pose avec toujours plus d'acuité. A ce jour les moyens publics de l'État mis en œuvre ne permettent pas un accueil décent de ces populations, qui survivent dans des campements de fortune, dans des conditions déplorables. L'Etat est défaillant et laisse les collectivités, les associations et les habitants voisins prendre en charge l'accueil des réfugiés qui est de sa compétence. Une telle politique n'est pas digne de notre République. L'État est tenu par la loi d'organiser l'hébergement des demandeurs d'asile, que compte-t-il faire pour enfin assurer un accueil solidaire, digne et durable de ces populations ?